

03 sep 2004 -17:00

Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 septembre, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 3 septembre, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil a approuvé les mesures suivantes.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Comité de concertation

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant désignation des cinq membres du gouvernement au sein du Comité de concertation (**).

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant désignation des cinq membres du gouvernement au sein du Comité de concertation (**).

Ce projet prévoit le remplacement de M. Louis Michel par M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, ainsi que le remplacement de Mme Marie Arena par M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances.(*) du 19 juillet 2003.(**) institué par la loi ordinaire du 9 août 1980 des réformes institutionnelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Comité de coopération

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant fixation du nombre de membres et désignation des ministres au sein du Comité de coopération (**).

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant fixation du nombre de membres et désignation des ministres au sein du Comité de coopération (**).

Ce projet prévoit le remplacement de MM. Louis Michel et Bert Anciaux par MM. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, et Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité.(*) du 14 juillet 1989.(**) institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Régie du travail pénitentiaire

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire (*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministre a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire (*).

La Régie du travail pénitentiaire est chargée de l'offre et de l'organisation du travail des détenus. Elle aménage les ateliers de travail et met en oeuvre les biens et services nécessaires à leur fonctionnement. Elle supervise et encadre l'exécution du travail des détenus. La Régie examine les demandes de mise à disposition de main d'oeuvre pénitentiaire ou de production et conclut les conventions nécessaires avec les clients externes. L'arrêté royal apporte une base juridique aux missions de la Régie du travail pénitentiaire.(*) conformément à l'article 142 de la loi programme du 30 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Jeux de hasard

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (*) concernant la détermination de la liste des jeux dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe I.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal (*) concernant la détermination de la liste des jeux dont l'exploitation est autorisée dans les établissements de jeux de hasard de classe I.

Ce projet apporte trois modifications à la liste des jeux de table, de manière à affiner la liste des jeux autorisés ainsi que leur dénomination. Le projet assouplit également le nombre de jeux automatiques autorisés. L'objectif de cette mesure est d'éviter que les casinos belges soient réduits à de simples salles de jeux automatiques, de préserver l'emploi et de garantir la position de concurrence par rapport aux casinos étrangers. (*) du 19 juillet 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Empreintes digitales

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers.

La réalisation de l'upgrade du système des empreintes digitales de l'Office des étrangers doit augmenter la capacité de stockage des empreintes digitales (*) et la rapidité de traitement. Une meilleure qualité des empreintes digitales garantira, en outre, une bonne coopération avec les partenaires européens, notamment dans le cadre d'Eurodac, base de données européennes pour le contrôle des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des illégaux. On a opté pour une formule de leasing sur une période de cinq ans. (*) installé en septembre 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Distinctions honorifiques pour les anciens combattants

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé l'exécution d'un mouvement quinquennal de distinctions honorifiques, en 2005, en faveur des anciens combattants.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé l'exécution d'un mouvement quinquennal de distinctions honorifiques, en 2005, en faveur des anciens combattants.

Le soixantième anniversaire de la libération est une occasion symbolique qui permet d'honorer encore une fois nos anciens combattants, en mémoire de leurs mérites aussi bien pendant les hostilités que, plus tard, au sein des associations patriotiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Comité scientifique de l'AFSCA

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant nomination des membres du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale de sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant nomination des membres du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale de sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Ce comité scientifique examine et donne des avis, tant de sa propre initiative qu'à la demande du Ministre ou de l'Administrateur-délégué, sur toutes les matières relevant de la compétence de l'AFSCA et relatives à la politique suivie et à suivre par l'Agence. A la suite de la démission de trois membres du comité, le projet porte nomination de trois nouveaux membres, à savoir :- Monsieur Dirk Berkvens, du Département médecine vétérinaire de l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold,- Monsieur Richard Ducatelle, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Gand,- Monsieur Paul Daenens, de la Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université catholique de Louvain. Il s'agit de personnalités ayant un haut degré d'expertise scientifique et une grande expérience. (*) du 27 octobre 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Palais des Congrès

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de deux commissaires du gouvernement auprès de la S.A. Palais des Congrès (*).

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de deux commissaires du gouvernement auprès de la S.A. Palais des Congrès (*).

Ces commissaires de gouvernement sont nommés pour une période de six ans. Il s'agit de MM. David Avarello et Erwin Moeyaert. Ils exécuteront la fonction de contrôle, au nom des Ministres précités. (*) conformément à l'arrêté royal du 13 août 2004 et l'article 27 des statuts de la S.A. Palais des Congrès.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

03 sep 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 septembre 2004

Sûretés financières

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis de la Banque centrale européenne, un avant-projet de loi relatif aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis de la Banque centrale européenne, un avant-projet de loi relatif aux sûretés financières et portant des dispositions fiscales diverses en matière de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers.

L'avant-projet a pour objet de transposer, en droit belge, une directive européenne (*) concernant les contrats de garantie financière. Il assure également le succès économique potentiel de cette transposition en prévoyant les compléments nécessaires en matière fiscale. Ces dispositions doivent avoir une influence positive sur le coût, la gestion des risques et la stabilité financière du marché de crédit en particulier et plus généralement des marchés financiers. Elles permettront de continuer à agrandir le centre financier pour le "back office" en Belgique. Le Conseil des Ministres a en outre approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92) en matière de précompte mobilier sur les revenus payés ou attribués en exécution de conventions constitutives de sûreté réelle et de prêts portant sur des instruments financiers. (*) directive 2002/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Installations portuaires

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, et Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité, le conseil de ministres à approuvé la liste complémentaire d'installation portuairesqui répondent aux normes du "Code ISPS (*)"

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, et Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité, le conseil de ministres à approuvé la liste complémentaire d'installation portuairesqui répondent aux normes du "Code ISPS (*)"

Le Conseil des Ministres a également chargé le président du comité pour la sûreté des installations portuaires de délivrer, au plus tard pour le 1er octobre 2004, une attestation de conformité d'une durée de 5 ans pour les installations portuaires agréées de catégorie A et une attestation a validité limité au 31 décembre 2004 pour les installations agréées de catégorie B. Le conseil des ministres charge les comités fédéraux et locaux de prendre toutes les mesures afin que les installations de catégorie B puissent au plus tard pour le 31 décembre être agréées comme catégorie A et demande qu'une proposition de système de sanction,tel qu'imposé par le règlement (EC) n°725/2004,soit formulée pour le 31 décembre 2004.Le code ISPS cadre dans la lutte contre le terrorisme et a été ancré par le gouvernement dans l'AR du 15 juin 2004constituant le comité fédéral et les comités locaux pour lasûreté des installations portuaires, qui transpose le règlement (CE) nr. 725/2004 et le code ISPS en droit national.Ceci résulte de manière concrète en un nombre de règles impératives et de mesures qui doivent garantir la sûreté des ports et des navires contre des attaques terroristes.Le 25 juin 2004, le conseil des ministres a approuvé une première liste des installations portuaires qui satisfont aux code ISPS et a chargé les membres du Gouvernement compétents de prendre toutes les mesures nécessaires pour achever aussi rapidement que possible les procédures en cours pour un certain nombre d'entreprises et ensuite,de soumettre une liste complémentaire au Conseil.La liste des installations portuaires complémentaires soumise est divisée en deux catégories. Les installations portuaires qui figurent sur la liste sous la catégorie A disposent d'un plan de sûreté qui satisfait au code ISPS et toutes les dispositions matérielles en relation avec la réalisation du plan sont prises. Les installations portuaires qui figurent sur la liste sous la catégorie B disposent d'un plan de sûreté qui satisfait au code ISPS, toutefois certaines des dispositions matérielles en relation avec le plan ne sont pas encore réalisées mais seront exécutées selon un planning contraignant avec le 31 décembre comme date ultime de réalisation.Après approbation, la liste complète sera transmise à l'OMI (Organisation Maritime Internationale) par le président du comité fédéral. Etant donné l'importance économique du sujet, le président du comité fédéral pour lasûreté des installations portuaires délivrera une attestation de conformité d'une durée de 5 ans aux installations de la catégorie A et une attestation qui expire le 31 décembre 2004 aux installations de la catégorie B. (*) International Ship and Port facility Security Code.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Neutralisation d'explosifs en Mer baltique

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a acté la participation d'un navire belge à des activités de neutralisation d'explosifs en Mer baltique.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a acté la participation d'un navire belge à des activités de neutralisation d'explosifs en Mer baltique.

La mission consiste à nettoyer une zone d'explosifs de la première et de la deuxième guerre mondiale, à entraîner une flotille multinationale de la Mer baltique et à collecter des données sur l'environnement maritime local. La direction des opérations sera assurée conjointement par la Marine allemande et Marine lituanienne. Cette opération, baptisée "Open Spirit", a lieu entre le 6 et le 13 septembre 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

03 sep 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 septembre 2004](#)

Comité ministériel du renseignement et de la sécurité

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant désignation des membres du Comité ministériel du renseignement et de de la sécurité.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant désignation des membres du Comité ministériel du renseignement et de de la sécurité.

M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, est désigné comme membre du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité. En sa qualité de Ministre des Affaires étrangères, M. Karel De Gucht est désigné comme membre du même Comité ministériel et M. Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité remplace M. Bert Ancaix. (*) du 19 juillet 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe